



Lycée FLORA TRISTAN  
Domaine de la Chaussée  
BP 26  
33880 CAMBLES et MEYNAC  
Tél : 05.56.21.08.42  
Camblanes.cheftravaux@ac-bordeaux.fr

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

*Marché passé selon les dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique*

### **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

### **FOURNITURES DE VETEMENTS ET EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS.**

Date limite de dépôt des offres :

Vendredi 30 août 2019 – 16 heures

Référence : EQUIPEMENT 2019-01

## **ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

La consultation porte sur l'acquisition de fournitures de vêtements et d'équipements professionnels par le Lycée FLORA TRISTAN de CAMBLANES et MEYNAC-33360, dans le cadre de la Politique d'équipement définie par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique

## **ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHÉ**

Le présent marché couvre l'année scolaire 2019/2020 et est exécutable à compter du 2 septembre 2019.

## **ARTICLE 3 – EXECUTION DU MARCHÉ**

Le marché passé au terme de la consultation est un marché à bons de commande sans minimum d'achats.

Les quantités maximum à fournir sont précisées à **titre indicatif** dans les tableaux de présentation des offres (annexes 1 à 4).

Les quantités facturées seront les quantités réellement consommées.

## **ARTICLE 4 – ALLOTISSEMENT**

Ce marché est alloti en quatre lots distincts :

Lot n° 1 : fourniture vêtements professionnels section : Commerce, Cuisine, Service Restauration, Propreté Hygiène

Lot n° 2 : fourniture vêtements professionnels section : Aéronautique

Lot n° 3 : fourniture de mallettes de couteaux de cuisine et de « plumiers » service en salle

Lot n° 4 : fourniture d'équipements et accessoires fleuristes

Les candidats pourront soumissionner pour un seul lot ou pour la totalité du marché.

## **ARTICLE 5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres.

## **ARTICLE 6 – MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

## **ARTICLE 7 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant:

Un exemplaire du cahier des charges administratives, daté et visé par le soumissionnaire,

Un exemplaire du cahier des charges techniques particulières, daté et visé par le soumissionnaire,

Un acte d'engagement (ATTRI1) complété avec un bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexé. Les bordereaux DPGF présentés devront être formulés par lots, tels qu'ils sont déterminés dans les tableaux récapitulatifs des besoins.

Les offres seront impérativement établies sur les tableaux intitulés "tableau de présentation des offres" (annexes 1 à 4) qui sont joints au cahier des charges.

Ces tableaux seront annexés à l'offre du candidat.

De plus, les informations suivantes seront demandées :

- Nom et adresse du soumissionnaire,
- Désignation commerciale de chaque produit proposé,
- Conditionnement
- Remise en % (le cas échéant),
- Le bordereau des prix unitaires et/ou le catalogue du fournisseur étiqueté à la raison sociale du candidat,
- Prix unitaire net H.T. et TTC,
- Montant total HT et T.T.C. pour la quantité minimum et maximum,
- Date, signature, cachet de la société.

Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots.

Les variantes sont autorisées. Les candidats pourront donc proposer pour un même lot plusieurs offres (variantes). Ils seront tenus d'établir un tableau par offre.

Les variantes s'appliqueront à un produit de qualité équivalente ou supérieure à celle qui est spécifiée dans le cahier des charges techniques, ou à qualité égale, à un conditionnement différent.

-Un mémoire technique spécifiant les modalités de prise de commandes (prise mensurations par le prestataire, sur place et selon un planning établi par la direction des formations professionnelles), de livraison (mise à disposition de personnel, colis individualisé), de retour et de service après vente.

#### **ARTICLE 8 - FOURNITURE D'ECHANTILLONS GRATUITS**

Des échantillons gratuits pourront accompagner l'offre du candidat.

Il n'est pas obligatoire de fournir ces échantillons mais ces derniers permettront de mieux apprécier la valeur qualitative et fonctionnelle au moment de l'analyse des offres.

Ces échantillons devront être fournis 3 jours avant la date limite de réception des offres, soit avant le 27 août 2019 à l'adresse suivante :

**Lycée FLORA TRISTAN  
DDFPT  
Domaine de la Chausse – BP26  
33360 CAMBLANES ET MEYNAC**

Ils doivent obligatoirement être identifiés par étiquetage au nom de la société et faire apparaître clairement la dénomination exacte du produit ainsi que le numéro du lot concerné.

#### **ARTICLE 9 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

##### **Transmission sous forme «papier»**

Les candidats transmettent leur offre sous pli fermé portant les mentions suivantes :

***Nom, adresse, et coordonnées (mail-téléphone) du candidat, offre pour marché fourniture vêtements et équipements professionnels, NE PAS OUVRIR***

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec AR. Les offres devront nous parvenir avant le 30 août 2019 16 heures, date de limite de réception, à l'adresse suivante:

**Lycée FLORA TRISTAN - Domaine de la Chausse - BP26 33360 CAMBLANES ET MEYNAC**

Horaires du service : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous pli non cachetés, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouvert, à leurs auteurs.

##### **Transmission sous forme « électronique »**

Les offres transmises sous forme électronique devront être déposées sur le site suivant : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> avant le 30 août 2019.

## ARTICLE 10 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### ➤ Les critères relatifs à la candidature sont :

- Capacités à détacher du personnel de la société soumissionnaire au Lycée FLORA TRISTAN et sur le site Aérocampus-Aquitaine de LATRESNE pour la prise des mensurations, essayage et pour la distribution individualisée, lors des journées définies par la Direction Déléguée à la Formation Professionnelle.

-La qualité des produits proposés (Ces produits devront répondre aux exigences imposées par la Norme CE, en tenant compte des préconisations propres aux recommandations de l'INRS selon les filières professionnelles)

-Le service du prestataire en matière de retour, échange.

-Disponibilité des produits et délais de livraison.

-Les prix.

### - ➤ Le jugement des offres:

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Allotissement	Qualité du produit (notes maximum x coef)	Disponibilités des produits (notes maximum x coef)	Détachement de personnel pour prise de mesure et modalités de livraison (notes maximum x coef)	Prix (notes maximum x coef)
Lot n° 1 : Fourniture de vêtements FLORA TRISTAN	2	2	2	4
Lot n° 2 : Fourniture de vêtements Section aéronautique	2	2	2	4
Lot n° 3 : Mallettes cuisinier et plumiers service	2	2	2	4
Lot n° 4 : Mallettes Fleuristes	2	2	2	4

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses

La meilleure offre aura la note maximum

Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation)

L'offre la mieux classée sera donc retenue.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 9 du présent document sera immédiatement écartée.

#### **ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse ci-dessus ou par courrier électronique

Une réponse sera alors adressée en temps utile **à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.**

Pour tout renseignement d'ordre administratif et/ou technique :

Contacteur : Monsieur l'Adjoint à la Directrice Déléguée à la Formation Professionnelle

Courriel : [jean-luc.engler@ac-bordeaux.fr](mailto:jean-luc.engler@ac-bordeaux.fr) avec copie à [Camblanes.Cheftravaux@ac-bordeaux.fr](mailto:Camblanes.Cheftravaux@ac-bordeaux.fr)